



# Préambule

**L'association Plateforme de Paris organise la 10ème édition des Trophées du Vivre Ensemble :**

Cette initiative encourage les associations désireuses d'affirmer leur projet, de consolider le lien social, le vivre ensemble et d'avoir davantage de visibilité.

Ce concours a pour but de récompenser les acteurs associatifs militants !

## **Déroulement :**

- Enregistrer et compléter le dossier de candidature et l'envoyer à : **projets@plateformede.paris**
- Validation du dossier par la Plateforme de Paris
- Prise de contact et invitation à une interview
- Invitation à l'un de nos Dîners du Vivre Ensemble
- Délibération du jury
- Prise de contact avec les participants pour mentionner les lauréats
- Gala et remise des récompenses

## **Récompense :**

Pour les 4 lauréats du prix les Trophées du Vivre Ensemble, les 4 premiers de chaque catégorie recevront un prix ainsi qu'une adhésion à notre marque collective.

# Règlement Trophées du Vivre Ensemble

## Article 1 : Objet



L'Association Plateforme de Paris organise un concours depuis 2014 pour encourager toutes les initiatives entreprises pour affirmer et consolider ce lien social indispensable à toute société désireuse d'ériger la dignité humaine en valeur dominante.

Quatre lauréats seront sélectionnés par un jury inter-associatif selon que les projets répondent à l'un des critères suivants :



**Choix de l'année** : cette catégorie correspond à une thématique que Plateforme de Paris choisit chaque année. Cette année, ce choix portera sur la **lutte des violences faites aux femmes**



**Rapports interculturels**



**Rapports inter convictionnels**



**Rapports intergénérationnels**

Et seront pris en compte le caractère innovant et l'originalité de l'initiative.

## Article 2 : Modalités de participation



Le concours est ouvert à toutes les associations, professionnelles ou non professionnelles qui souhaitent présenter leur projet.

Les inscriptions à ce concours débuteront le 10 novembre 2023 et seront à renvoyer avec le projet avant la **date limite du Jeudi 25 Avril 2024** auprès de l'Association Plateforme de Paris à l'adresse mail suivante : **projets@plateformede.paris**

L'inscription est obligatoire et gratuite. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Un seul projet est accepté par le candidat porteur de projet. Ne seront sélectionnés que les projets datant de moins de deux ans. Le règlement du concours ainsi que la fiche d'inscription peuvent être téléchargés à partir de notre site [www.plateformede.paris.fr](http://www.plateformede.paris.fr).

Déroulement : Il est demandé aux participants de

- Réaliser un support numérique pour illustrer le projet
- Une participation à une visioconférence
- Participation à l'un de nos Dîners du Vivre Ensemble sur le thème de votre association : *(ne cochez qu'une seule case)*
  - Intergénérationnel : **11 janvier 2024**
  - Interculturel : **22 février 2024**
  - Interconvictionnel : **14 mars 2024**
  - Choix de l'année : Lutte des violences faites aux femmes : **25 avril 2024**

La participation à l'un de nos Dîners du Vivre Ensemble n'est pas obligatoire mais est fortement recommandé. Le but de ces Dîners est de rassembler des associations œuvrant pour la même cause. Ils n'auront aucun impact sur la notation du concours, les jurys ne seront pas présents à ces dîners.

- Participation à notre gala le **7 juin 2024**

### Article 3 : Règles d'envoi



Les formulaires d'inscriptions peuvent être envoyés par adresse email : **projets@plateformede.paris** ou encore par courrier à l'adresse : **Plateforme de Paris, 72 rue Victor Hugo, 93500 Pantin.**

Les projets devront être basés sur des sujets liés au vivre ensemble et à la cohésion sociale et ne devront en aucun cas provenir d'un projet plagié.

Si le projet est en langue étrangère, il devra obligatoirement être traduit en français. Tous frais liés à la réalisation du projet et à la participation au concours seront entièrement à la charge des participants.

Les candidats nous communiqueront leurs projets par fichiers au format numérique, avec les conditions suivantes :

Clé USB ou lien internet (ex : wetransfer, smash,...)

Ne pas excéder les 2Go.

### Article 4 : Critères de sélection



Date limite d'envoi.

Les projets doivent impérativement nous parvenir avant la **date limite : Jeudi 25 Avril 2024.** Aucun projet ne sera accepté après cette date. L'équipe de jury choisira les lauréats à la date du **27 Mai 2024.**

Le jury sera composé de personnes liées de façon ou d'une autre au monde associatif. Les membres du jury ne participeront pas au concours. Les critères de sélection seront principalement axés sur l'originalité et la pertinence avec le thème demandé. La décision du jury sera sans appel.



## Article 5 : Prix et récompenses

Tous les projets gagnants seront exposés lors de la **remise des Trophées le 7 juin 2024** dans un lieu sélectionné au préalable (en Ile-de-France). Les 4 lauréats sélectionnés recevront un chèque d'une valeur équitable de 500€ chacun, ainsi qu'une adhésion à notre marque collaborative **Cohésion Sociale**.

Les membres du jury attribueront les prix lors de ce gala, auquel les lauréats devront obligatoirement être présents.

Les membres organisateurs du concours Trophées du Vivre Ensemble se réservent le droit d'écourter, d'annuler ou de modifier l'organisation du présent concours si besoin. Les participants seront avertis suffisamment à l'avance des modifications apportées.

## Article 6 : Engagement des participants



Chaque participant déclare détenir tous les droits et autorisations nécessaires concernant les projets lui permettant de participer au concours. Il garantit être l'auteur du projet et de ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers, notamment le droit à l'image, le droit au respect de la vie privée et les droits de propriété intellectuelle. L'inscription à ce concours implique l'adhésion des participants au règlement présent. L'association Plateforme de Paris s'engage à ne faire aucun usage commercial du projet et à respecter les droits de son auteur.

Les participants accordent à la Plateforme de Paris le droit de diffuser sur les réseaux sociaux les images de présentation des associations participantes aux Trophées du Vivre Ensemble.

# Dossier de candidature

## Information des candidats - Vous

Date de candidature :

.....

Nom de votre structure :

.....

Adresse et siège de la structure :

.....

Type de la structure :

.....

Nom du chef de Projet :

.....

Prénom :

.....

Courriel :

.....

Téléphone :

.....

## Votre Projet :

Présentation de votre association :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans quelle catégorie se situe votre projet ? *(ne cochez qu'une seule case)*

- Intergénérationnel
- Interconvictionnel
- Interculturel
- Choix de l'année : Lutte contre les violences faites aux femmes

Quels sont les objectifs de votre Projet ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont vos premiers résultats ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous des partenaires pour la mise en œuvre de votre Projet ? :

.....

.....

.....

En quoi votre Projet est-il innovant en faveur du dialogue interculturel, intergénérationnel, interconvictionnel ou de la lutte contre les violences faites aux femmes ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





.....

.....

.....

.....

Comment avez-vous découvert les Trophées du Vivre Ensemble ? :

.....

.....

Fait le ..... à .....

Signature et mention “lu et approuvé” :

